

La Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

CONDITIONS D'ABONNEMENT		ADMINISTRATION & REDACTION	TROISIÈME ANNÉE — N° 38
FRANCE, ALGÉRIE COLONIES	EXTÉRIEUR	96, Quai Jemmapes, PARIS-X°	15 Juillet 1927
Six mois . . . 16 fr. Un an . . . 30 fr.	Six mois . . . 22 fr. Un an . . . 40 fr.	Téléphone : Combat 08-02 Chèque Postal : <i>Révolution Prolétarienne</i> 784-99	Prix du numéro 1 50 (Extérieur : 2 fr.)

SOMMAIRE

- Seuls contre tous* P. MONATTE.
Dans la Chine nationaliste . . . A. RANSOME.
Le conflit de Penmarch E. ALLOT.
Et l'article 36, Monmousseau ?

NOTES ÉCONOMIQUES

La fin de Citroën. — Le trust du film (R. LOUZON).

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

La Ligue Syndicaliste. — Les fonctionnaires divisés : Tandis que Poincaré triomphe... (M. CH.). — La liberté d'expression dans « l'École émancipée » et... ailleurs (B. GIAUFFRET). — Violation des statuts : Pas de répertoire confédéral. — Le Marché de Dudilleux.

FAITS ET DOCUMENTS

Les faits de la quinzaine. — La « rationalisation » chez les mineurs allemands. — La position de Feng-Hsu-Hiang. — Un article refusé par le *Peuple*. — Une déclaration des confédérés de Paris-Rive droite. — La composition du Conseil national économique.

Seuls contre tous

De nouveau les divers tronçons du mouvement syndical français se trouvent à un carrefour. Quel chemin vont-ils prendre ? Chacun conseille une route différente, soit trente-six routes. Mais, chose curieuse, après avoir vanté celle de leur choix, tous s'accordent pour s'acharner sur nous, sur la *Révolution Prolétarienne*, sur la Ligue Syndicaliste.

Etre la cible commune, voilà un grand honneur qui nous est fait ! Rien ne prouve mieux que si nous ne sommes encore qu'une poignée de camarades, mais une poignée résolue et clairvoyante, nous interprétons la pensée de nombreux militants épars dans les diverses formations actuelles.

Si Pierre Semard a annoncé à la dernière conférence du Parti communiste qu'une nouvelle croisade était nécessaire contre la *Révolution Prolétarienne* et s'il l'a ouverte dans la *V. O.* et le *Syndiqué du Centre* de juin, c'est que le besoin lui en est apparu. Malgré le bandeau et le bâillon de la plus stupide des disciplines, des ouvriers du Parti communiste commenceraient-ils à voir clair et à grogner dans les rangs ? C'est probable.

La peur de l'unité.

C'est à Bourges que fut confirmée définitivement la victoire de la motion Semard reconnaissant à toutes les tendances le droit de vivre dans la C. G. T. U., droit qui ne devait pas tarder à être foulé aux pieds. C'est dans le *Syndiqué du Centre*, qui paraît à Bourges, que Semard vient d'avouer, comme il l'a également fait dans la *Vie Ouvrière*, sa peur de l'unité. Ecoutez-le :

« Les chefs de la C. G. T. se servent maintenant du courant d'unité syndicale comme d'une arme contre le parti communiste : en la circonstance, ils ont l'appui de certains éléments unitaires groupés autour

+++ **COLLECTIONNEZ** +++
la « Révolution Prolétarienne »

de la revue *La Révolution Proletarienne* de Monatte et Rosmer.

« Ceux-ci et ceux-là rêvent de reconstituer l'unité par la dissolution du mouvement révolutionnaire au sein de la C. G. T. réformiste et par la condamnation du communisme.

« La « Ligue Syndicaliste », patronnée par Monatte, qui dénonce la liaison de la C. G. T. U. avec le parti communiste comme un obstacle à l'unité, a la même attitude que les chefs socialistes, syndicalistes et anarchistes qui affirment que l'hégémonie du parti communiste est l'obstacle principal à l'unité.

« Ce front commun des chefs réformistes de toutes écoles contre le communisme est le véritable obstacle à l'unité syndicale. En réalité, ce n'est pas la lutte contre la subordination du mouvement syndical par le parti communiste, mais la lutte du réformisme contre la doctrine révolutionnaire et la conception communiste de la lutte des classes. »

Ainsi nous rêverions ensemble, les chefs de la C. G. T. et nous, de reconstituer l'unité syndicale. Nous voudrions le croire mais ne le pouvons pas, sachant trop combien les chefs de la C. G. T. sont hostiles à la reconstitution de l'unité syndicale. De même que les chefs du Parti communiste, ils s'imaginent avoir une doctrine et eux non plus, à l'image de Semard, ils ne veulent pas la dissolution du mouvement collaborationniste au sein de la C. G. T. unifiée. Les uns et les autres mettent leur doctrine au-dessus de l'intérêt de la classe ouvrière. Les uns et les autres ont même peur de l'unité. On le savait pour les chefs de la C. G. T. ; on n'est pas fâché de l'apprendre pour les chefs du Parti communiste.

La réalisation de l'unité serait par elle-même profondément révolutionnaire ; il n'est pas surprenant qu'elle se heurte à la fois à l'obstacle des réformistes collaborationnistes et des politiques rouges.

L'apologie d'une exclusion.

Que l'exclusion d'un syndicat soit possible en ce moment, cela montre quel état d'esprit persiste dans certains milieux confédérés. Ici, nous avons fait entendre les deux sons de cloche ; Chambelland est allé interroger tour à tour Mauriès, le secrétaire des Préparateurs en pharmacie parisiens, le syndicat exclu, et Delerue, le secrétaire fédéral qui a procédé à l'exclusion d'un syndicat de 600 membres et l'a remplacé par un syndicat dissident de douze membres. Les conclusions de Chambelland étaient si logiques que nous ne pouvions que nous y rallier.

Nous ne sommes pas surpris qu'Eugène Morel soit d'un avis contraire et qu'il le dise dans le *Peuple* du 8 juillet :

« *L'Humanité* et la *Révolution Proletarienne*, réconciliées pour une fois, ont insinué que cette décision avait été inspirée par le désir tenace de Delerue, secrétaire fédéral, de mettre fin à une opposition idéologique, par la volonté de ce camarade de juguler une minorité de « militants » favorable aux thèses de la C. G. T. U. sur le remembrement des forces syndicales.

« *L'Humanité* et la *Révolution Proletarienne* n'ont pas dit la vérité.

« Elles ont, pour les pauvres besoins de la lutte qu'elles poursuivent contre le mouvement syndical rebelle à la tutelle des politiciens moscouitaires orthodoxes comme schismatiques, transposé sur le terrain de la liberté d'opinion un différend survenu indiscutablement sur celui plus modeste, mais combien sérieux, de la discipline syndicale.

« Il faut le dire, le répéter, le crier à pleine voix,

jamais le Syndicat parisien des préparateurs en pharmacie n'a été radié parce qu'il flirtait avec le parti communiste, son organe, ses filiales.

« Il a été exclu (le mot ne nous fait pas peur) pour la plus grave, la plus impardonnable des fautes qu'une organisation puisse commettre : celle d'indiscipline répétée au cours d'une bataille corporative. »

Morel se figure qu'il lui suffit d'accoupler la *Révolution Proletarienne* à *L'Humanité* pour que les lecteurs du *Peuple* et les militants confédérés se bouchent les oreilles à nos arguments et à la voix de la raison. Il s'abuse.

Son apologie d'une exclusion que rien ne légitime — car si les Fédérations devaient exclure tous ceux de leurs syndicats qui ont une conception particulière dans un mouvement quelconque, quelles fournées d'exclusions on verrait ! — son apologie, dis-je, montre que dans les sphères dirigeantes de la C. G. T. au lieu de conseiller la sagesse et de prêcher le respect de l'unité, on souffle de mauvais conseils et l'on perpétue l'esprit de scission. Se servir du *Peuple* pour cette triste besogne risque fort d'être peu goûté, non seulement des schismatiques que nous sommes, mais de l'ensemble des simples syndiqués confédérés.

Une quatrième C. G. T.

Les dirigeants de la C. G. T. U. voudraient nous jeter dans les bras de Jouhaux ; ceux de la C. G. T. dans les bras du Treint du Parti et du Treint syndical ; ceux de la 3^e C. G. T., pour donner une excuse à leur maladie scissionniste, souhaiteraient nous voir atteints du même mal.

Ils transforment leurs désirs en prophéties. Dans la *Voix du Travail* de juin, examinant la crise de l'Internationale communiste et prévoyant la fondation d'une IV^e Internationale et d'une section française de cette nouvelle Internationale, ils poussent la prédiction jusqu'au point suivant :

« Immédiatement, il faudra des adeptes, des syndicats, à ce nouveau parti. Heureusement que Monatte avec sa « Ligue Syndicaliste » sera là pour constituer la IV^e C. G. T. sur laquelle s'appuiera, en France, son ami Trotsky. »

La IV^e C. G. T. sera peut-être créée avant ; il n'y a pas de raison pour que Besnard ne la crée pas lui-même le jour où il sera en minorité dans la III^e C. G. T.

Il y a des œens qui ne peuvent vivre dans la minorité. Il y en a d'autres qui s'en accommodent très bien. Je crois être de ceux-là.

J'estime d'ailleurs que les partis peuvent se scinder à leur guise mais qu'il est un groupement qui doit rester uni, c'est le Syndicat. La Ligue Syndicaliste a répondu d'avance aux prédictions de Besnard quand elle a déclaré : « La Ligue ne projette pas de constituer une troisième ou une quatrième C. G. T. Elle trouve qu'il y en a déjà trop de deux et que la tâche la plus urgente consiste à réaliser la C. G. T. unique. »

Vouloir ce qu'on veut.

Je croyais avoir terminé le tour de nos critiques. Au dernier moment, j'apprends que Rambaud, au Congrès unitaire des Cheminots, s'est livré à une attaque non moins violente contre la R. P. et contre la Ligue, nous accusant de ne chercher

dans le mouvement syndical qu'à assouvir des rancunes et à prendre notre revanche de notre exclusion du Parti.

Je répondrai à Rambaud que s'il connaît l'histoire de notre exclusion il doit savoir que nous avons été condamnés pour deux crimes : 1° avoir gardé, membres du Parti, des préjugés syndicalistes; 2° avoir refusé de nous associer, les yeux fermés, à la condamnation de l'opposition russe.

Si le deuxième point n'avait pas existé, le premier eût été suffisant — Humbertot l'a dit dans un congrès du Parti — pour nous faire chasser du Parti communiste.

Nous ne faisons que dire hors du Parti ce que nous disions dedans. Si nous y ajoutons un peu, c'est que nous savons tirer la leçon des expériences que nous faisons. Nous n'avons ni rancunes à assouvir, ni revanche à prendre; nous n'avons qu'un souci, défendre le mouvement syndical, le développer, l'unifier.

Mais ce que nous voulons, nous ne le voulons pas à moitié. C'est ce qui nous distingue de Rambaud. Il s'est élevé contre les méthodes de la direction de la Fédération unitaire des Cheminots et de la C. G. T. U. Mais il n'a su ou voulu organiser la minorité des cheminots ni celle de la C. G. T. U. Résultat, tout ce qu'il critique triomphe aussi bien chez les Cheminots que dans la C. G. T. U. Rééligibilité, cumul des fonctions, réorganisation fédérale par l'étranglement des Unions de réseaux, direction unique, tout cela s'implante.

Quand Rambaud trouve que nous voulons assouvir des rancunes, il ne fait que répéter un mot du Treint syndical. A ne vouloir à moitié que ce que l'on veut on devient perméable aux faux arguments de ceux qui veulent le contraire. Le jour où il voudra vraiment ce qu'il dit vouloir, le jour où il voudra assurer « l'indépendance absolue du syndicalisme » selon la formule de la résolution Paris-Rive Droite, il s'apercevra que c'est la Ligue Syndicaliste qui a raison, pleinement raison. Puisse-t-il s'en apercevoir à temps !

Seuls contre tous, ne voulant nous prêter à aucune manœuvre, ne céder à aucun chantage, nous continuerons à lutter pour le redressement du mouvement syndical français, pour son retour à l'esprit révolutionnaire — le Parti communiste n'en a pas le monopole tant s'en faut — et pour la reconstitution d'une C. G. T. unique et d'une Internationale syndicale unique.

P. MONATTE.

✱

P.-S. — Un autre article qui sue la peur de l'unité, c'est celui que publie le Treint syndical dans la dernière *Vie Ouvrière*.

Je ne sais si j'aurai besoin, délégué par mon syndicat au Congrès de la C. G. T., de rechercher les causes de la scission en 1921; il sera plus utile, probablement, de rechercher à quelles conditions l'unité peut se refaire en 1927.

Au nombre de ces conditions, la principale me semble celle-ci: Comment assurer « l'indépendance absolue du syndicalisme » ?

Jean Brécot m'a estomaqué une première fois quand il a dit qu'il acceptait cette formule de la résolution Paris-Rive-Droite. Il y avait de quoi, reconnaissez-le. Condamnerait-il la politique suivie ces dernières années par la C. G. T. U. ? Mais il m'estomaquerait bien davantage s'il montrait comment on peut assurer pratiquement cette indépendance. C'est pourtant le problème à résoudre.

Dans la Chine nationaliste

C. C. WU

Ministre des Affaires étrangères de Nankin.

Ceux qui résident en Chine ne se montrent jamais surpris d'un changement ou d'un enchevêtrement soudain des affaires publiques ou privées. Dans ce pays tout est possible sauf une stabilité évidente. Il n'y a par conséquent rien d'étonnant à ce que C. C. Wu, le nouveau ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Nankin ait été nommé par Tchang Kai Shek au cours de la rupture actuelle alors que, il y a moins d'un an, Tchang Kai Shek ne lui accordait pas plus de vingt-quatre heures pour quitter Canton.

En mai 1926, Tchang Kai Shek accusa C. C. Wu d'être trop intimement lié avec Hong-Kong et d'avoir été trop vite prêt à discuter un emprunt qui, par son chiffre et son caractère, devait paralyser l'indépendance de Canton. On fit comprendre à C. C. Wu qu'il ne ferait pas bon pour lui à Canton vingt-quatre heures plus tard et à la manière pratique des Chinois, celui-ci comprit ce qu'il y avait de sage à chercher refuge ailleurs. Quand les Nationalistes prirent Shanghai, Wu, qui résidait dans la concession, était déjà, en correspondance amicale avec Tchang Kai Shek et le voici nommé ministre des Affaires étrangères, son accession au pouvoir étant retardée jusqu'à ce que Eugène Chen ait trouvé la solution des difficultés qui se sont élevées avec les puissances après la bataille pour la possession de Nankin.

Cependant les histoires en Chine ne sont jamais aussi simples qu'elles le paraissent. Celle du départ précipité de C. C. Wu de Canton est racontée selon deux autres versions, vraies toutes deux, qui permettent d'expliquer comment après avoir été chassé de Canton il y a moins d'un an, il soit maintenant appelé à remplacer son successeur, Eugène Chen. Les autres récits expliquent l'apparente inconsistance de Tchang Kai Shek. En mai 1926, Tchang Kai Shek, effrayé, comme il l'est encore maintenant, de la croissante influence des Communistes dans le Kuomintang avait été sur le point de proposer que leur puissance y soit affaiblie par l'interdiction à tout communiste d'être placé à la tête d'un département administratif sous les ordres du Comité Exécutif. Wu fit remarquer que les chefs de départements prenaient les ordres du Comité permanent et avança la suggestion qu'on interdise aux communistes d'être membres du Comité permanent. L'opposition de gauche lui rendit alors la position à Canton intenable. Cette histoire le montre donc allant plus loin que Tchang dans la voie où Tchang désirait s'engager.

Comment fut entreprise l'expédition vers le Nord.

Une troisième histoire montre que sur un autre point, plus important encore que la politique interne du parti, Wu s'opposa à Tchang. Il fut de ceux qui, parmi les membres du Kuomintang, étaient opposés à l'idée de l'expédition vers le nord qui amena les Nationalistes sur le Yang-Tsé.

La province du Kouang-Tung venait de tomber au pouvoir des Nationalistes. Devant le parti se posait la question : « Et après ? » Trois opinions se formèrent. Un groupe considérait le Kouang-Tung comme une base d'où rayonnerait la Révolution Nationaliste à travers toute la Chine. Un second groupe désirait en faire une province modèle, le troisième groupe, moins respectable en regardait la prise comme un profit de la victoire, ne croyant en aucune des autres possibilités. Wu appartenait au second groupe. Le personnage le plus important du troisième était le chef de la police de Canton : Wu Ti Sing détesté de Tehang Kai Shek pour avoir, pour des raisons personnelles, refusé d'amener les 3.000 hommes qu'il commandait au secours de Sun Yat Sen dans les sombres jours où Sun dut chercher refuge dans la fuite. Wu Ti Sing était extrêmement puissant, ayant vécu à Canton durant de longues années; il avait usé de sa situation de chef de la Police pour asseoir solidement son influence dans divers milieux. Les questions énoncées plus haut amenaient une cassure dans le parti, que les deux groupes adversaires de l'expédition au Nord cherchaient encore à élargir. Le premier groupe fit arrêter Wu Ti Sing. Cette arrestation d'un homme dont la position semblait inexpugnable, disloqua les deux groupes d'opposition; C. C. Wu et les autres leaders du deuxième groupe gagnèrent promptement les concessions étrangères. Ce fut seulement après la suppression de ces deux groupes que l'expédition vers le Nord fut possible.

La campagne au Nord avait amené les Nationalistes sur le Yang-Tsé. L'opposition de C. C. Wu avait cessé et ainsi le principal obstacle à la collaboration entre lui et Tehang Kai Shek n'existait plus tandis que demeurait leur commune aversion de l'influence communiste dans le Kuomintang. Ce serait une erreur de supposer que Tehang Kai Shek ou C. C. Wu soient des adversaires personnels de Chen dont tout le monde s'accorde à reconnaître les grands services rendus à la Chine, dans des circonstances particulièrement graves. Ce dernier considère que briser le parti en ce moment constitue un risque très grave, alors que C. C. Wu croit que c'est précisément maintenant que ce risque doit être encouru.

Le communisme « œuf de coucou ».

C. C. Wu est un homme de quarante et un ans, fils du célèbre Wu Ting F'ang, qui après une longue carrière diplomatique était à la retraite à Shanghai en 1911; il rejoignit la Révolution, informa Yuan Shi Kai que la République l'accepterait s'il acceptait la République. Ce fut lui qui offrit à Sun Yat Sen la présidence. Il devint ministre de la Justice dans le cabinet présidé par Sun et Président du Conseil après la mort de Yuan Shi Kai. C. C. Wu fit son éducation en Amérique et en Angleterre où il devint membre du Barreau. Il fut nommé par le gouvernement de Pékin, plénipotentiaire à la Conférence de Washington, mais refusa d'accepter cette délégation. Il fut secrétaire aux Affaires étrangères dans le gouvernement de Sun en 1923, Commissaire du gouvernement à Canton en 1925, membre du Conseil militaire et maire de Canton.

J'eus avec lui, peu de temps avant l'arrivée des Nationalistes une longue conversation dans laquelle, il définit ainsi son attitude envers les communistes au sein du Kuomintang. Pour lui, les communistes chinois à l'intérieur du Kuomintang

sont comme l'œuf de coucou dans le nid de la fauvette.

« Je n'ai pas peur du communisme, qui est un admirable idéal dont mes petits-enfants pourront voir la réalisation. (Eugène Chen se montre bien plus sceptique.) Ce dont j'ai peur, c'est des communistes. Les communistes, en tant que parti, demandèrent à Sun Yat Sen de leur permettre d'entrer dans le Kuomintang. Il y consentit à condition qu'ils en accepteraient les trois principes et que, lorsqu'ils en feraient partie, ils en seraient des membres fidèles. Mais en fait, depuis qu'ils sont entrés dans le Kuomintang nous avons constaté qu'ils y agissaient en faction organisée et qu'ils y travaillaient à renforcer leur position avec, en vue, une lutte éventuelle entre eux et lui. Je n'ai aucune objection à travailler avec eux comme parti allié, mais je pense qu'il est dangereux de les laisser s'identifier à nous. »

Les communistes exclus.

Je demandai si un certain homme avec qui j'avais eu un entretien était communiste. Wu répondit :

« Avec nous les communistes ne se déclarent pas. En Russie, vous savez qui est communiste et qui ne l'est pas. Mais jusqu'à une période très récente, sauf dans une très faible partie de la Chine, les communistes n'étaient qu'une petite secte. Ils ne s'affichent pas comme tels. Quelques-uns, bien entendu, sont connus et n'essayeront pas de dissimuler leurs buts et leurs attaches. Mais la plupart d'entre eux ne font pas connaître leur adhésion au Parti communiste. Nous ne le leur demandons pas. Le Kuomintang n'est pas, comme le parti bolchévique, en Russie. Il ne fait pas d'enquêtes strictes. Il n'y a pas de période de stage. Tout ce qu'on vous demande c'est de signer un papier exprimant certaines opinions et vous êtes membre du Kuomintang. C'est un parti très hospitalier. »

Nous parlâmes de l'histoire des relations de la Russie avec le nationalisme turc et des événements concernant les communistes turcs qui suivirent. Je demandai si, selon son opinion, le moment qu'il prévoyait viendrait quand les objectifs des communistes et du Kuomintang cesseraient d'être identiques. Wu me répondit : « Je crois que ce moment est déjà arrivé. Déjà les actes des communistes compromettent le Kuomintang et renforcent ses ennemis. »

Cette opinion commune à plusieurs des plus anciens membres du Kuomintang, explique leur désir de précipiter une scission dans le parti. Ils ne considèrent pas l'affaire comme une scission, mais la regardent seulement comme l'éloignement du Kuomintang de ses alliés communistes. Cela devient une scission parce que beaucoup de membres du Kuomintang jugent que le moment de la séparation n'est pas encore venu, parce que celle-ci signifiera la suppression des leaders ouvriers, et par suite, indirectement, la perte de ce soutien instinctif de la masse qui a jusqu'ici compensé l'infériorité des nationalistes dans l'organisation militaire.

(Manchester Guardian Weekly, 20 mai 1927.)

Le camarade qui s'était chargé de faire l'article sur les derniers événements de Russie est tombé malade; nous pensons qu'il pourra nous le donner pour la quinzaine prochaine.

LA LUTTE DES PÊCHEURS BRETONS

LE CONFLIT DE PENMARCH

1924. La belle victoire des sardiniers de Douarnenez en lutte pendant deux mois pour l'augmentation de leurs salaires de famine n'est pas encore oubliée et de nouveau l'attention de la classe ouvrière vient d'être attirée sur la situation des travailleurs de la mer de la côte bretonne.

Les mêmes fabricants de conserves, ceux qui, il y a trois ans, refusaient à leurs ouvrières le droit de manger à leur faim, veulent aujourd'hui, en mettant dans la sardine un prix deux ou trois fois moins élevé que l'an dernier, réduire à la misère plus de 20.000 pêcheurs et les obliger à employer des engins de pêche qui amèneraient une surproduction de poisson laquelle leur permettrait de diminuer encore les prix et d'augmenter leurs bénéfices.

Le mouvement parti de Saint-Guénolé va s'étendre vite à tous les autres ports et fin juin les pêcheurs ne pouvant gagner leur vie et ne tenant pas à ne travailler que pour enrichir les usiniers déposent les rôles et pendant dix jours ce sera la grève générale.

Brusquement, coup de théâtre. Le mercredi 6 juillet, les patrons pêcheurs de Concarneau et de Douarnenez réunis à peu près à la même heure, émettent un vote par lequel ils se disent prêts à prendre la mer. Que s'est-il passé exactement ? Je ne saurais le dire aujourd'hui n'ayant pas encore de détails précis et ne voulant pas me contenter des affirmations que j'ai lues dans la presse.

Cependant à la suite de l'enquête partielle à laquelle je me suis livré, je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas eu trahison. Les patrons pêcheurs n'ont pas voulu que l'on puisse croire — les femmes commençant déjà à protester contre eux — qu'ils étaient responsables de la continuation du conflit et c'est un des motifs, à Douarnenez au moins, qui les ont amenés à prendre cette position. D'autre part, il est bien certain que si les matelots n'avaient pas voulu reprendre la mer, jamais les patrons pêcheurs n'auraient pu sortir seuls et si les matelots ont accepté aussi facilement la décision prise, c'est que sans doute ils n'étaient pas contre la fin de la grève.

Un fait que l'on oublie de signaler, c'est qu'à Quiberon les bateaux sont sortis le mercredi matin, avant le vote de Douarnenez et de Concarneau, que dans ce dernier port les marins ont pris la mer le jeudi soir et le vendredi matin et que ce sont les pêcheurs de Douarnenez qui sont sortis les derniers, le vendredi soir et le samedi matin.

A mon avis il est trop facile pour expliquer cette fin brusquée de crier à la trahison. Il est préférable d'examiner la situation et d'essayer de prévoir ce qui sera possible de faire à l'avenir.

La première cause est pour moi le manque d'organisations syndicales (pas de syndicats dans les

ports, à peine quelques petits groupes sans grande influence dans quelques-uns) et la difficulté de se tenir en relations avec tous les ports et de renseigner exactement les grévistes.

De plus, il faut savoir que la misère se faisait déjà sentir dans les ménages des pêcheurs et que les femmes qui connaissaient bien le pauvre état de la bourse, qui sans doute n'avaient pas bien compris la portée du conflit, et qui pensaient que les marins devaient d'abord sortir et qu'ensuite on verrait, étaient contre la grève. A Douarnenez elles avaient même commencé à manifester dans ce sens. Les réunions du mercredi et du jeudi n'allaient sans incidents créés par une partie d'entre elles.

Et maintenant après cette défaite quelle va être la situation ? Persuadé que les prix ne sont pas assez élevés, je pense que la saison n'ira pas sans incidents et que la côte bretonne sera, surtout si la pêche est mauvaise, agitée par des mouvements isolés qui aboutiront difficilement, les fabricants de conserves ayant des usines tout le long de la côte. Seul un mouvement général peut les atteindre et seule une organisation syndicale sérieuse groupant tous les syndicats des ports, permettra aux pêcheurs de lutter davantageusement contre les « seigneurs de la sardine ».

CAUSES DU CONFLIT

La stabilisation du franc mise à part, ce conflit ne diffère pas beaucoup de ceux qui avant 1914 ont mis aux prises pêcheurs et usiniers. Ces derniers ont toujours voulu avoir de grandes quantités de poisson à bon marché et sans modifier l'outillage de leurs usines ont tenté à plusieurs reprises, directement ou indirectement, d'imposer aux pêcheurs de nouveaux engins, d'autres moyens de pêche qui nécessairement provoqueraient une surproduction et aviliraient les prix.

La cause essentielle du conflit n'est pas à mon avis la crise économique actuelle, elle réside surtout dans la volonté bien arrêtée des usiniers d'industrialiser la pêche. Voyons d'abord l'une des raisons données, celle dont on parle le plus : la *stabilisation du franc*.

L'an dernier, les industriels de la conserve ont joué à la baisse du franc, c'est-à-dire à la hausse des prix. Quand le franc était à deux sous, l'on a travaillé à pleins bras dans toutes les usines de la côte et les stocks, au moins dans certaines, se sont accumulés. Je dis dans certaines, car si mes renseignements sont bons, il en est qui ont vendu à peu près toute la sardine travaillée en 1926. Le maquereau serait en magasin.

Pendant ce temps, les exportations marchaient rondement. L'Angleterre, l'Amérique, tous les pays

à change haut achetaient beaucoup de conserves et payaient en livres ou en dollars. C'était l'âge d'or pour les fabricants qui, d'ailleurs, n'ont connu depuis 1914 que des années de grand profit. Il est des usines dont les affaires avant guerre n'étaient pas brillantes et qui, ces dernières années, avaient des situations bien assises. Sans compter celles qui ont employé une partie de leurs bénéfices à l'agrandissement des bâtiments.

Done, en 1926, l'on vendait bien; dans cette course vers un gain toujours plus grand, la concurrence se fit sentir et les prix montèrent. La douzaine de thons (7 kilogrammes en moyenne l'un) se paya 1.300, 1.400, 1.500 francs et le mille de sardines dépassa 400 francs.

Il ne faudrait pas croire que les marins s'enrichirent pour cela. Ils gagnèrent leur vie et c'est tout. La pêche ayant été plutôt médiocre, le gain des pêcheurs dans les ports bretons — 2.000 à 2.500 francs pour quatre mois de pêche — leur permit tout juste de joindre les deux bouts.

De plus, certains fabricants jouant toujours à la baisse du franc, firent des provisions d'huiles, de boîtes, etc., et ils voyaient déjà les gros bénéfices qu'ils ne manqueraient pas de réaliser si la livre continuait à monter.

Tout à coup hausse rapide du franc. Les exportations, en partie au moins, car il y a des marchés passés, s'arrêtent et les stocks ne sortent plus assez vite. Comme le marché intérieur était insinifiant — les commerçants sentant la mévente vivaient sur leurs réserves et ne les renouvelaient que petit à petit et les ouvriers pour qui les conserves étaient devenues un mets de luxe n'en achetaient plus. Ce fut la crise.

Aujourd'hui, pour écouler plus facilement leurs marchandises, les usiniers baissent un peu leurs prix — baisse que le consommateur ne sent pas — mais comme ils ne veulent pas sacrifier même en partie leurs bénéfices antérieurs, ils tiennent à faire supporter par les pêcheurs seuls les frais de la stabilisation, qu'ils n'avaient pas prévue dans la période d'abondance.

Aussi, vue sous cet angle, la crise actuelle, qui touche les ports bretons et, il faut le dire, qui n'a pas surpris les militants ouvriers, n'est que la suite de celle qui se fit sentir dans notre pays en 1926. La fin de l'année étant une période de chômage ou de demi-travail dans l'industrie de la conserve, on ne sent pas ici les effets de la hausse du franc à cette époque. Les pêcheurs n'ont commencé à la subir qu'au début de 1927, à la pêche aux maquereaux, quand ils ont dû vendre 35 francs le cent du poisson qui était vendu l'an dernier de 90 à 100 francs (trois gros maquereaux au kilogramme).

Industrialisation de la pêche.

Malgré tout ce qu'on a pu dire ou écrire au sujet de ce conflit, je reste persuadé que la hausse du franc et la mévente momentanée des conserves ne sont que des prétextes qui cachent, mal d'ailleurs, la manœuvre des fabricants.

Je crois que « si demain les pêcheurs consentaient à une capitulation sur la question du mode de filet à adopter, les usiniers modifieraient sensiblement leurs propositions » et les stocks qu'ils se plaissent sans doute à augmenter, passeraient au second plan.

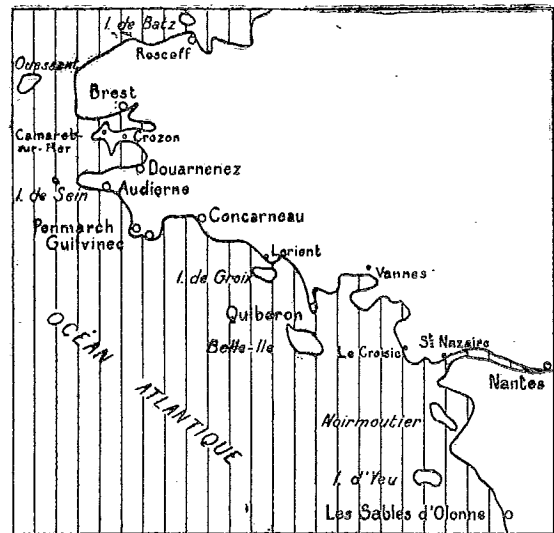
En effet, dans la *Journée Industrielle* du 17 août 1925, on peut lire : « Notre industrie (celle de la conserve) ne pourra survivre en France que si les

procédés de pêche se transforment d'une manière radicale. Pour assurer aux usines l'approvisionnement suffisant et régulier (1) il faut employer des engins de pêche plus puissants ou plus sûrs : filets tournants et filets droits, pinasses à voiles ou à moteur aux multiples annexes. »

Notons que si les fabricants parlent de transformation des procédés de pêche, ils laissent dans l'ombre la question pourtant aussi importante de la transformation de leur matériel.

Dans le communiqué des usiniers, au début de la grève, il est dit : « Les fabricants estiment que c'est seulement en cherchant à augmenter leurs prises de poisson et particulièrement en employant un plus grand nombre de canots annexes que les pêcheurs peuvent s'assurer le gain qui leur est nécessaire et aider à sauver l'industrie qui les fait vivre (2). »

Ces deux déclarations sont nettes. Cela veut dire : Pêcheurs, amenez-nous beaucoup de poissons



à vil prix — nos stocks, il y en a peut-être, mais nous nous en arrangerons — et si par la suite la plupart d'entre vous sont réduits au chômage, tant pis ! Nous, fabricants, nous aurons rempli nos coffres-forts et c'est l'essentiel.

Qu'arriverait-il si les pêcheurs consentaient à cela ? Aujourd'hui, étant donné l'outillage des usines, le travail (étrépage et mise en boîte) qui doit se faire à la main, il n'est pas possible de travailler tout le poisson pêché — même avec les engins actuels : filet droit et une annexe — si la pêche est seulement bonne. Nous avons vu bien souvent, dans le passé, les marins obligés de jeter tout ou partie de leur pêche à la mer parce que les usiniers étaient surchargés et que les femmes, même en travaillant quinze, seize, dix-sept heures par jour, n'arrivaient pas à mettre en boîtes tout le poisson acheté.

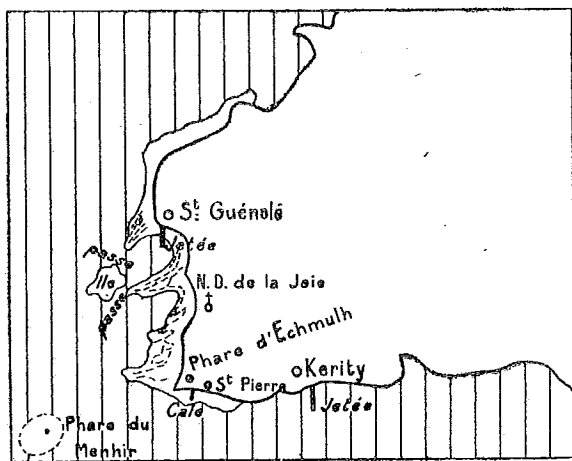
Il est une remarque que l'on doit faire. Dans ce conflit, les usiniers n'ont jamais voulu prendre

(1) On oublie de dire à quel prix et toute la question est là.

(2) Actuellement la pêche se fait dans les ports bretons dans une seule annexe, petit canot traîné par le bateau sur le lieu de pêche. A Arcachon, où le nombre des bateaux est très réduit, les marins emploient plusieurs annexes.

L'engagement ferme d'absorber chaque jour toute la pêche des bateaux. Ils savent bien que le filet droit, actuellement en usage d'Arcachon à Brest, est largement suffisant en période normale pour alimenter leurs fabriques, mais ce qu'ils veulent c'est la surproduction afin d'être maîtres absolus du marché, car, malheureusement, les pêcheurs n'ont aucun autre moyen d'écouler rapidement leur poisson ou de le conserver même quelques jours.

Les fabricants savent aussi que les prix offerts par eux sont nettement insuffisants et qu'ils ne permettent pas aux pêcheurs de gagner leur vie. Le ministre lui-même l'a reconnu publiquement en disant à la Chambre : « Il me paraît légitime que les pêcheurs de Saint-Guérolé refusent ce prix de 300 francs. » A 300 francs les cent kilos, non seulement le matelot ne gagne à peu près rien, mais aussi le patron pêcheur, si la pêche n'est pas très abondante, ne touche pas assez pour payer ses frais généraux : rogne, filets, etc. Mais ce qu'ils veulent c'est obliger les marins à employer des moyens qui augmenteraient leurs prises et par cela même leurs gains, disent les usiniers. (Ceci



n'est pas bien certain, car dans les années de disette comme d'abondance le gain des pêcheurs est loin d'être élevé.) Et alors, la capacité d'absorption des usines étant bien limitée, les trois quarts des pêcheurs seraient réduits au chômage et seuls encore ils supporteraient tous les effets de la stabilisation. Ces chômeurs, pour vivre, seraient amenés à offrir leurs bras pour un salaire moindre, et c'est toute la corporation qui serait réduite à la misère.

Et qu'on ne dise pas que les pêcheurs sont contre tout progrès. Il suffit de comparer la pratique de la pêche d'aujourd'hui à celle d'il y a vingt à vingt-cinq ans et de voir l'annexe, le filet fin, le moteur qui s'installe de plus en plus. Je suis bien certain que les marins ne repousseront pas les filets tournants ou annexes multiples quand les usiniers auront installé chez eux le matériel qui leur permettra de travailler tout le poisson pêché et trouvé les débouchés nécessaires pour écouler toutes leurs marchandises. Ce jour-là plus de crainte d'avilissement des prix, mais jusque-là on comprend que les pêcheurs doivent rester sur leurs positions s'ils veulent vivre.

Enfin, filets tournants, annexes nombreuses, moteurs, etc., coûtent cher et les patrons pêcheurs ne pouvant actuellement les acheter seraient dans l'obligation d'avoir recours aux capitaux des fa-

bricants ou de leurs amis. Ne possédant plus alors leurs instruments de travail, ils seraient entièrement sous la coupe des capitalistes pour qui la transformation serait tout bénéfice.

Cette industrialisation se réalisera sans doute dans la conserve comme elle s'est réalisée dans les autres branches du travail, mais si les pêcheurs savent solidement s'organiser, — et non pas pour un jour comme c'est le cas trop souvent — dans une puissante fédération de syndicats, depuis Saint-Jean-de-Luz jusqu'à la Manche, fédération en liaison intime avec les organisations des sardinières et manœuvres d'usines, ils pourront alors lutter avantagement et poser quelques conditions au lieu d'être écrasés et réduits à la misère par tous les requins de la côte.

PENMARCH

Avant d'entrer dans le détail du conflit, quelques mots sur Penmarch.

A l'extrême pointe ouest de la Bretagne, une côte effroyable, sauvage, hérissée d'écueils, où la mer brise toujours même par temps calme, aux passages difficiles et insuffisamment balisés, marqués tous les ans par des naufrages, car « ici le drame est partout », un phare puissant : c'est Penmarch.

Penmarch a trois petits ports à marée, mal protégés des vents du large, d'accès parfois difficile : Saint-Guérolé, le plus important, Kérité et Saint-Pierre. Par gros vent, impossible d'entrer ou de sortir, gare au bateau qui est resté au large ! Aussi les marins sont condamnés l'hiver à de longues semaines, parfois des mois de chômage.

120 bateaux sardiniers, 1.300 pêcheurs environ qui durant toute l'année — quand le temps le permet — se livrent à différentes pêches : crustacés, maquereaux, sardines.

Saint-Guérolé a huit usines, Kérité en a deux et nous retrouvons ici les noms déjà cités lors de l'étude sur la grève de Douarnenez : les Béziers, Amieux, Cassegrain, Saupiquet, Roussel, etc. Un seul usinier n'est pas affilié au Syndicat de la Conserve.

Pour terminer, citons le tableau fait par M. Le Bail à la Chambre des députés :

« A l'extrême pointe de la péninsule de Penmarch, le drame est partout. Il y a trois ans, la nuit, un raz-de-marée a soudain culbuté et brisé les embarcations et envahi les demeures des pêcheurs. L'année suivante des événements singuliers se sont produits. Par un ciel étrange, la mer se gonfle soudainement et met en péril des vies humaines. Les deux bateaux de sauvetage de Kérité-Penmarch et de Saint-Guérolé se précipitent au secours des marins en danger. Devant ces embarcations se dresse une muraille liquide impossible à surmonter. Les embarcations de sauvetage sont renversées et vidées de leurs hommes. Vingt-sept deuils.

« Le drame, ici, est partout. Il est d'abord dans la nature où se livre la perpétuelle bataille entre ces trois éléments : l'eau, le vent, la terre. Il est aussi dans la vie misérable, dans la condition de ces hommes qui, au milieu des conflits incessants du capital et du travail sont dans l'impossibilité d'assurer la conquête du pain quotidien.

« C'est une étrange destinée que celle des pêcheurs sardiniers. Qu'il y ait disette ou abondance, ils souffrent. »

Comment débuta le conflit.

Le conflit est parti du Comptoir d'achat. Ce comptoir qui achète au même prix pour toutes les usines affiliées est une émanation directe du Syndicat national de la conserve. L'organisation centrale est à Nantes. Chaque usinier, lui, est lié par contrat et doit payer un dédit au cas où il jugerait à propos de le quitter.

Est-il légal ? Pour moi la question est de peu d'importance, aux juristes de la trancher. Ce que je sais, c'est que si l'organisation est nouvelle, la suppression de toute concurrence sur le marché n'est pas. Presque tous les ans les acheteuses des différentes usines s'entendent parfaitement à certains moments pour acheter le poisson l'une après l'autre en mettant toutes un prix uniforme.

Cette question du Comptoir d'achat est d'ailleurs passée presque tout de suite au second plan et dans les entrevues entre les usiniers et les pêcheurs il a surtout été discuté des prix qui presque seuls importent.

Le Comptoir d'achat s'est installé à Saint-Guénolé au début de l'année au commencement de la campagne de la langoustine. Les marins se sont rendus tout de suite compte que cette innovation n'était pas faite pour augmenter leur bien-être : c'était pour eux la carte forcée, vendre leur poisson au Comptoir ou le jeter à la mer. La pêche de la langoustine a peu donné : prise moyenne par bateau, de 80 à 100 kilogrammes ; prix, 1 fr. 80 en moyenne le kilo. En comptant deux ou trois sorties possibles par semaine, la part de chaque homme (7 à 8 par bateau) n'était pas grosse, compte tenu des sorties nulles, assez nombreuses, des filets crevés, du travail pénible à cette saison. Aussi le gain moyen depuis le 1^{er} janvier ne dépasse pas 4 à 500 francs.

On comprend facilement le mécontentement général devant ces gains de famine.

Le mouvement couvait donc depuis plusieurs mois. Vint la campagne du maquereau. C'est le prix peu élevé de ce poisson qui a fait éclater le conflit.

Le conflit.

Le 27 mai, un bateau arrive avec une cargaison de maquereaux. Le Comptoir lui en offre un prix dérisoire. Ça été le premier point de départ du conflit. (Notons qu'un maquereau acheté 25 ou 30 centimes à Saint-Guénolé était vendu 1 franc à Pont-Labbé, 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 à Quimper.) Réunion des pêcheurs quelques jours après. Ils décident tous de déposer les rôles à partir du samedi 4 juin.

Le syndicat, précédemment inexistant, fut le même jour mis sur pied. Le préfet vint lui-même à Saint-Guénolé, entendit les délégués qui exposèrent leur réclamation : libre commerce du poisson et suppression du Comptoir d'achat.

Le 8 juin, réunion des pêcheurs et des patrons d'usine à la préfecture. Une seule question est en jeu : suppression ou maintien du Comptoir.

Les délégués, m'écrit un camarade, étaient partis à Quimper pleins d'espoir et confiants dans l'appui du préfet. Ils lui rappelaient, ajoute-t-il, ce que disaient les Français avant la Révolution : « Ah ! si notre bon roi savait ça ! »

De cette entrevue rien ne sortit. Les usiniers demeurèrent fermes dans leur intention de maintenir le Comptoir et engagèrent les pêcheurs pour avoir de leur poisson une rétribution suffisante,

d'en pêcher plus, d'employer deux annexes au lieu d'une. Ils déclarèrent en outre ce jour-là ne pas pouvoir dépasser pour la sardine 300 francs les 100 kilogrammes.

Les délégués refusèrent d'accepter le maintien du Comptoir et bien que non mandatés montrèrent, chiffres en mains, qu'étant donné le prix des filets, de la roque, de l'essence, etc., avec des pêches moyennes, en supposant qu'ils puissent sortir six jours par semaine durant toute la campagne, le salaire des pêcheurs aurait été insignifiant. Jos. Le Pape, un militant pêcheur plein d'ardeur et possédant à merveille son sujet, sortit ses chiffres et demanda aux usiniers de laisser aux marins le moyen de nourrir leurs familles du fruit de leur pêche. Rien n'y fit.

Le lendemain, rendant compte de l'entrevue, les délégués montrèrent aux pêcheurs isolés l'impossibilité où ils étaient d'arriver à un résultat par leurs propres moyens et l'on décida de faire appel au Syndicat régional unitaire, le seul qui existe dans le Sud Finistère. Tillon, qui s'est beaucoup dépensé depuis le début du conflit, vint, et le 10 juin il est décidé d'envoyer une délégation à Paris (1). M. Tardieu reçoit la délégation, sans Tillon. Aucun résultat. Les usiniers ne consentent que 100 francs d'augmentation (400 fr. au lieu de 300 fr.). Les pêcheurs acceptent une diminution de 25 % sur les prix de l'an dernier et demandent 800 francs pour les 100 kilos de sardines.

Le ministre insiste alors auprès de la délégation ouvrière pour qu'elle reste à Paris jusqu'au mardi 14, espérant — qui sait ? — lasser peut-être la patience des pêcheurs qui attendent et leur faire reprendre la mer ; pendant ce temps-là on envoyait 150 gendarmes à Penmarch. Pourquoi faire ? Tout était demeuré parfaitement calme.

La délégation non mandatée pour accepter un prix inférieur à 800 francs rentre et le dimanche 12 juin Jos. Le Pape et Tillon viennent à Penmarch rendre compte par le menu de leurs différentes démarches à Paris : entrevue chez le ministre, réception à la Commission de la marine marchande, aux divers groupes, etc.

Les pêcheurs en grève décident alors d'aller dans tous les ports de la côte exposer la situation qui leur est faite, qui sera faite demain ailleurs, faire appel à la solidarité effective de tous les pêcheurs et leur demander d'envoyer des délégués à la conférence qui doit se tenir à Quimper et dans laquelle on examinera la situation et au besoin on prendra des décisions d'action.

Pourquoi les usiniers ont-ils commencé par Saint-Guénolé ?

On peut se poser cette question, car il est bien certain que le port où les fabricants de conserves devaient essayer la nouvelle organisation, Comptoir d'achat avec en plus les bas prix, n'a pas été choisi au hasard. Sans doute, ils avaient des raisons de s'arrêter à Saint-Guénolé et pas à Concarneau ou Douarnenez par exemple. Tâchons de les dégager. D'abord Saint-Guénolé, Kéridy, Saint-Pierre sont trois petits ports où la résistance devait être

(1) Cette délégation, qui comprenait trois marins de Saint-Guénolé, un de Kéridy, un de Guilvinec et un de Lesconil, décide de s'adjoindre Tillon.

A noter qu'il s'agit maintenant non seulement du Comptoir d'achat dont on parla peu d'ailleurs, mais aussi et surtout du prix que les usiniers veulent mettre dans les cent kilogrammes de sardine.

moins grande. La population paisible semble plutôt résignée et n'a guère été secouée par les batailles sociales qui, dans le passé, ont agité les grands ports de pêche de la côte. Et puis l'hiver a été mauvais, le gain à peu près nul et les réserves n'existent pas. Tous ces hommes, pensent les patrons, n'auront qu'une hâte : c'est de prendre la mer dès le beau temps car toute la nichée compte beaucoup sur la pêche de l'été.

Pas d'organisation syndicale à craindre comme dans les autres ports. Ici c'est l'indifférence absolue vis-à-vis du syndicat. Les marins paraissaient même réfractaires au syndicalisme ayant eu l'habitude, pour régler leurs affaires, de faire toujours appel aux députés de la région.

Au moment des grèves de Douarnenez, alors que le contre-coup se faisait sentir sur toute la côte et que des syndicats de marins ou de sardinières se formaient un peu partout, à Saint-Guénolé les efforts de Jos. Le Pape, qui tenta de grouper ses camarades, échouèrent.

De plus — et nous le verrons toujours revenir dans ce conflit — il y a le filet tournant. Les pêcheurs de Penmarch — vu peut-être les conditions spéciales de leur port — sont partisans du filet tournant et sur ce point ne sont pas d'accord avec tous les autres marins de la côte bretonne qui toujours ont lutté contre cet engin. L'an dernier le filet tournant fut employé à Saint-Guénolé pendant trois semaines, un mois et cette année les pêcheurs, avant le conflit semblaient encore disposés à le reprendre.

Les usiniers n'ignoraient pas que dans le passé les marins de Saint-Guénolé-Penmarch ne furent pas toujours reçus dans les autres ports et ils pensaient que le filet tournant aurait empêché la solidarité d'être effective.

Sur ce point particulier et pour faire l'accord complet entre tous les pêcheurs de la côte, les délégués à la conférence de Quimper — ceux de Penmarch compris — firent bien de condamner une fois de plus l'emploi de cet engin.

Pour toutes ces raisons, les fabricants croyaient sans doute que les pêcheurs du coin choisi ne résisteraient pas, accepteraient assez facilement le Comptoir d'achat et les nouveaux prix et continueraient à faire usage, peut-être pour un temps plus long que les autres années, du filet tournant.

Mais les pêcheurs qui entendaient ne pas travailler uniquement pour les marchands de conserves se révoltèrent. Les rôles furent déposés et ce fut la grève.

Quelques chiffres.

Et maintenant, voyons les chiffres qui ont été lancés dans la grève. Leur simple examen permettra de comprendre facilement la situation des pêcheurs. Les usiniers offraient d'abord 300 francs les 100 kilogrammes, puis, après la première entrevue au ministère, ils s'étaient engagés « pour un temps déterminé à payer 400 francs à Saint-Guénolé ». Il faut savoir que les 100 kilogrammes font 4.000 à 4.500 sardines (poisson moyen). Nous calculerons en prenant ce poisson comme base.

Pour justifier ces prix, ils affirment que « le prix de 300 francs représente cinq fois, celui de 400 francs six fois et demie les prix moyens des cinq années qui ont précédé la guerre ». Laissons de côté 1914 qui ne fut pas une année normale. Les calculs des fabricants ne sont pas exacts, car on ne peut pas décompter les années de bonne

pêche comme celle de 1909 où les marins furent obligés de limiter leur pêche à 11 et 12.000 suivant les ports et où le poisson fut vendu 5 et 10 francs le mille.

Raisonnablement, il faut au moins prendre comme moyenne le prix de 30 francs le mille, ce qui fait 120 francs les 100 kilos et à l'indice 6, qui est même au-dessous de la réalité pour ce qui est des matières de première nécessité dans les ports bretons, on arrive au prix actuel de 720 francs. Les propositions des pêcheurs, 800 francs puis 700 francs étaient donc tout à fait légitimes.

Et puis nous ne devons pas oublier quelle était leur triste situation avant guerre. Les ménages de pêcheurs vivaient dans un état qui frisait la misère. Le régime — que j'ai bien connu — était celui de la sous-alimentation chronique. Qu'il y ait abondance ou disette de poisson la situation était sensiblement la même, car dès que la sardine se montrait un peu sur la côte les prix baissaient terriblement et bien souvent les pêcheurs ne trouvaient pas d'acquéreurs. D'ailleurs les journaux bourgeois d'alors le reconnaissaient eux-mêmes et M. Le Bail l'a bien montré à la Chambre en citant les chiffres suivants :

Chiffres de la disette. En 1902, à Penmarch, d'après les calculs de M. Dupouy, directeur d'usine, le gain des marins pêcheurs a varié de 36 centimes par jour à 1 fr. 44. En 1903, dans une monographie, l'honorable M. Lebras, juge de paix à Pont-Croix, calculait le gain d'une famille de marins pêcheurs sardinières, composée de onze personnes, le mari, la femme et neuf enfants, alors que trois membres de la famille travaillaient ensemble sur le même bateau. Ce gain, était de 1.730 francs, ce qui donnait pour chacun le chiffre de 157 francs. En 1905, les chiffres ont varié de 204 à 132 francs. Je trouve ces chiffres dans une enquête qui a été faite par M. Tissier, sénateur, qui a parcouru toute la côte bretonne pour renseigner le journal *Le Matin*. En 1907, les gains ont varié de 420 à 280 francs. Enfin, en 1912 — ce sont les chiffres officiels — à Douarnenez, le marin pêcheur a gagné de 250 à 400 francs; à Audierne, 100 francs; à Saint-Guénolé, 40 francs; à Kéerty-Penmarch, de 80 à 120 francs; à Guilvinec, 500 francs.

Voici maintenant les chiffres des années d'abondance. Après une disette qui a duré de 1902 à 1908 inclus, tout d'un coup, la sardine fait sa réapparition et l'année 1909 est fructueuse en poisson.

Voici l'extrait que je détache d'un journal, le *Populaire de Nantes*, du 15 novembre 1909 :

« La pêche de la sardine a rapporté cette année à Lesconil... » — c'est un port de pêche voisin de Penmarch — « ...une moyenne de 250 à 300 francs par homme, ce qui est peu, relativement à la quantité de poisson pêché. »

Mes souvenirs personnels me permettent d'affirmer que le gain annuel d'un pêcheur était au plus alors de 6 ou 700 francs et encore les années où il a été moins élevé ne furent pas rares. Et c'est à ce régime de famine que les usiniers voudraient faire revenir les travailleurs de la côte. Jamais les marins bretons n'accepteront aujourd'hui de mener l'existence misérable et pénible de leurs pères. Eux aussi, quoi qu'en pensent les fabricants, ont droit à quelque peu de bien-être et à une vie plus saine que celle qu'un grand nombre d'entre eux ont vécu, il y a quelque vingt ans. Par la faim, on les aura peut-être, mais je suis persuadé que la révolte qui grondera en eux éclatera souvent et alors tant pis pour les affameurs.

On n'a pas, à mon avis, assez insisté sur ce point, qui a cependant de l'importance et les ora-

teurs n'ont pas assez rappelé aux populations côtières cette situation lamentable d'avant guerre.

Autre chose. Les prix de 1914, c'est très joli ! Et les bateaux ? Une barque de pêche coûtait alors de 1.800 à 2.000 francs, elle coûte aujourd'hui de 20.000 à 25.000 francs, et si l'on ajoute le moteur qui se répand de plus en plus, cela fait au bas mot de 45.000 à 50.000 francs, prête à prendre la mer. De 2.000 à 25.000 francs, est-ce l'indice 5 dont se réclament les usiniers ?

Il est facile de demander aux pêcheurs de bien vouloir réduire leurs salaires en vendant 100 francs le mille le poisson acheté l'an dernier 200 et 250 francs (autrement dit 300 fr. ou 400 fr. les 100 kilogr. au lieu de 800 et 1.000 fr.). Mais le peuvent-ils ? Leurs frais généraux ont-ils donc diminué d'autant ? Voyons. La rogue (1) valait en 1926 : 550 francs en moyenne ; cette année à l'ouverture de la pêche : 400 francs. Légère baisse, entendu, mais les marins sont payés pour savoir que dès que la pêche donnera quelque peu, les marchands de rogue se chargeront de faire monter les prix. Les tourteaux passent de 130 francs à 115 francs ; les filets de 600 à 550 francs ; les frais d'appât et de filets qui sont très élevés seront donc sensiblement les mêmes que l'an dernier et il est impossible aux pêcheurs de vendre leur poisson deux ou trois fois moins cher que l'an dernier. Un petit calcul le montrera.

Il faut savoir que le patron pêcheur qui mène à bord de sa barque la même vie que les matelots, fournit tout le matériel et l'appât nécessaire à la pêche à la sardine. Pour couvrir ses frais, il prélève la moitié de la vente et le reste est partagé à parts égales entre lui et les hommes d'équipage. Selon les ports on fait six ou sept parts.

Dans une semaine, ce sont des chiffres minimums — le patron doit jeter à la mer environ deux barils de rogue à 400 francs l'un, six sacs de tourteaux à 115 francs — ajouter à cela les filets : achat et raccommodage, l'usure des voiles, l'essence pour certains, l'amortissement du bateau, etc., cela fait au bas mot pour six jours de pêche au moins 2.000 francs de frais. Pour les couvrir, sans rien gagner, sans avoir même l'intérêt du capital engagé, il doit donc pêcher pour 4.000 francs de poisson, c'est-à-dire à 100 francs le mille, 40.000 sardines par semaine, 6 à 7.000 par jour. Cette moyenne qui est celle d'une bonne pêche est rarement atteinte. Si nous tenons compte des jours où la pêche est nulle, quoique la dépense soit la même, des jours très nombreux où ce chiffre n'est pas atteint, des mois de septembre et octobre où la quantité de rogue et de tourteaux employés est plus grande car la mer est plus mauvaise, nous arrivons à cette conclusion qu'avec les prix offerts par les usiniers, si le matelot arrive à gagner quelques sous, le plus souvent le patron pêcheur non seulement ne gagnera rien, mais bien des fois il devra déboursier. Ah ! il est facile au ministre des Travaux publics de dire « il faut que les pêcheurs rapportent 10.000 sardines par jour et par bateau. Le rapport sur ces bases sera de 985 francs pour le patron et 160 francs par homme et par semaine ».

Les marins ne refuseraient pas de prendre 10.000 sardines par jour... si c'était possible. Mais hélas ! le poisson se fait bien souvent prier.

Le ministre, d'ailleurs, ne semble pas être au courant de la vie des pêcheurs bretons. Ne deman-

dit-il à Gautier à la Chambre : « Ces chiffres que vous citez (2.500 à 3.000 fr.) représentent-ils l'ensemble des gains réalisés, avec outre la pêche de la sardine, celle de la langoustine, du thon, etc. », paraissant croire, ce qui est absolument faux, que les pêcheurs de sardine peuvent se livrer aussi à la pêche du thon (sardine et thon se pêchent à la même saison). Finissons ce chapitre déjà long par un passage de l'intervention de Masson lors de l'interpellation du 24 juin :

« Nous avons calculé quel serait exactement le salaire des pêcheurs, s'ils acceptent les conditions draconiennes et injustes, je dirai même iniques, que les usiniers veulent leur imposer.

Plaçons-nous dans l'hypothèse d'une pêche quotidienne moyenne de 5.000 sardines. C'est à peu près la production normale à Saint-Guénolé, avec du poisson de 40 au kilo. Au prix de 400 francs les 100 kilogrammes, dernière concession des usiniers, le produit de la vente serait de 500 francs. Mais il faut déduire du produit de la vente la rémunération du capital engagé dans l'achat du bateau, les réparations, les assurances, les taxes d'armement et autres, le prix de la rogue, de la farine d'arachide ou des tourteaux, de l'essence, des filets. Il reste — ce sont des chiffres absolument exacts — 20 francs par homme, et cela pendant quatre mois — c'est à peu près le temps normal de la saison de pêche. Cela représente 2.000 francs pour la saison sardinière.

Pendant les autres mois, le marin peut pêcher d'autres poissons, mais c'est l'époque de la mort-saison, pendant laquelle il ne peut sortir à cause des tempêtes — et vous savez quels ravages elles font sur nos côtes de Bretagne. Avec ce salaire de 20 francs, c'est la gêne, la misère, pour le pêcheur et sa famille. »

Pour l'éviter, les pêcheurs de toute la côte vont se solidariser avec ceux de Saint-Guénolé.

(A suivre.)

E. ALLOT.

Et l'article 36, Monmousseau ?

Monmousseau mène grand tapage autour de l'adjonction aux statuts de la vieille C. G. T. d'un certain article 36 bis prévoyant une commission spéciale de onze membres chargée de statuer sur les cas d'indiscipline.

Certes, nous sommes d'accord avec lui contre la création d'un tel tribunal d'exception.

Mais rappelons-lui que l'article 36 bis ne serait rien sans l'article 36 qui stipule « que se placeront en dehors de la C. G. T. les organisations qui donneront leur adhésion à des groupements fonctionnant en opposition avec les statuts confédéraux et avec les organismes réguliers de la C. G. T. »

A lui seul cet article, voté, croyons-nous au Congrès confédéral de 1923, suffirait à légitimer le tapage de Monmousseau.

Mais Monmousseau l'avait simplement oublié — peut-être même l'ignorait-il — quand il engageait derrière lui toute la C. G. T. U. pour la rentrée en bloc, avec acceptation des statuts tels qu'ils étaient et sans aucune modification. S'il avait, à ce moment, pensé à l'article 36, se serait-il engagé à le subir ?

LE COLLIER DE PERLES

« Les récents événements montrent que les dangers de guerre s'accroissent et qu'ils sont aussi grands qu'à la veille du 2 août 1914. »

(P. SEMARD, Humanité du 26 juin.)

(1) La rogue qui sert d'appât est composée surtout d'œufs de morue.

NOTES ÉCONOMIQUES

La fin de Citroën.

Cela y est. Citroën, Citroën l'orgueilleux, a dû s'incliner. Lui qui voulait être roi, roi de l'automobile, n'est plus rien. Il y a encore une firme Citroën, mais ce n'est plus André Citroën qui en est le propriétaire. A la suite de difficultés pour trouver de l'argent liquide en quantités suffisantes, Citroën est passé sous le contrôle des banques, sous le contrôle de la grande banque internationale Lazard Frères.

Avant la catastrophe, Citroën, qui en tout singeait Ford, aussi bien au point de vue administratif que technique, avait constitué sa maison sous la forme d'une société anonyme au capital de 100 millions, dont la totalité ou la quasi-totalité des actions appartenaient à Citroën lui-même, comme la totalité ou la quasi-totalité des actions de la Société Ford appartiennent à Ford et aux membres de sa famille. Cette Société était régie par un Conseil d'administration composé d'un seul membre : André Citroën.

Depuis la catastrophe, c'est-à-dire depuis le mois dernier, Citroën est une société au capital de 300 millions : les 100 millions précédents appartenant à Citroën, et 200 millions fournis par un syndicat international de banques ayant à sa tête les Lazard Frères. La majorité des actions de la société passant de ce fait à la banque Lazard, la direction de l'affaire passe également à celle-ci. Changement de direction qui s'est immédiatement matérialisé par la constitution d'un nouveau conseil d'administration, dans lequel Citroën non seulement n'est plus le seul administrateur, mais dans lequel il est en minorité : sur les huit membres qui constituent le nouveau Conseil, deux seulement, le quart, représentent Citroën, ce sont Citroën et son directeur général, Haardt. Les six autres sont trois représentants de la banque Lazard, et trois représentants de l'industrie lourde, dont un de Schneider.

Ainsi Citroën, type moderne du vieil industriel, du vieil industriel indépendant, créant et faisant marcher son entreprise par ses propres moyens, s'intègre dans le système des monopoles. La maison d'automobiles Citroën devient une annexe de la grosse métallurgie; sous la haute surveillance financière et administrative de la banque Lazard, elle va être dirigée du point de vue technique par le Comité des Forges, par les représentants de ceux qui fabriquent et lui fournissent sa matière première fondamentale, l'acier.

Lors de la grève de 1923 nous avions dans l'*Humanité* attiré l'attention sur cette cause de faiblesse de Citroën : qu'à la différence de Ford il ne produisait point lui-même le fer. Cette faiblesse maintenant n'existe plus, la concentration est faite : hauts fourneaux et usines de Javel sont réunis entre les mains des mêmes hommes, mais cette concentration s'est faite entre les mains des possesseurs des hauts fourneaux, non entre celles du possesseur des machines-outils. C'est Schneider qui annexe Citroën; ce n'est point Citroën qui, en construisant, comme le fit Ford, ses propres hauts fourneaux, se rend indépendant de Schneider.

Eh bien ! j'avoue que ce mode de concentration ne me dit rien qui vaille, malgré tous les avantages que possède la concentration. Il semble bien en

effet qu'il y a une véritable impuissance de la part des dirigeants de l'industrie lourde à diriger des entreprises de construction mécanique. Techniquement et commercialement ceci est toute autre chose que cela; construire et vendre une auto sont des opérations beaucoup plus complexes que fondre et vendre des gueuses de fonte ou des lingots d'acier. Dans le premier cas il s'agit d'ingéniosité; dans le second ce n'est plus qu'une question de puissance. A la place de la banque Lazard je me méfierais. Lorsque, il y a quelques années, le Konzern Stinnes subit la dislocation partielle qu'on se rappelle, le lieu de départ de la crise fut l'entreprise de construction d'autos qui faisait partie du Konzern, et dans le Konzern reconstitué ne figura plus de construction d'autos. Ce n'est pas là un cas fortuit. L'industrie lourde peut s'intégrer des industries de transformation jusqu'à la grosse construction métallique inclus, la construction de navires et la construction de matériel de chemins de fer par exemple, mais elle ne peut guère aller plus loin; elle est inapte, au moins jusqu'à présent, à diriger une industrie de petite construction mécanique, comme l'est la construction d'autos.

Le trust du film.

Voilà encore un cas typique et récent de concentration dans une industrie de transformation, mais il s'agit, cette fois, de concentration horizontale et non plus verticale.

La presque totalité des films et pellicules photographiques fabriquées de par le monde était jusqu'à présent répartie entre deux maisons, la maison américaine Kodak et la maison française Pathé. Le mois de juin a vu la fusion de ces deux entreprises : elles n'en formeront désormais plus qu'une, la maison Kodak-Pathé, dans laquelle l'ancienne maison Kodak détiendra la majorité, et par suite le pouvoir, avec 51 % des actions, l'ancienne maison Pathé ayant les 49 % restant.

Ainsi il n'y aura plus désormais par le monde qu'un seul fournisseur de la pellicule sensible. Que, puissant directeur de studio, il vous faille acheter des kilomètres de films pour tourner Charlie Chaplin ou Pola Negri, ou bien que, modeste amateur, vous vouliez seulement enregistrer en 6 1/2×9 les traits de votre compagne, que vous opérez à Paris, à Los Angeles, ou à Honolulu, vous ne trouverez que les mêmes produits, du même trust, que vous devrez payer aux prix que celui-ci souverainement aura fixé.

Avec la fusion Kodak-Pathé la pellicule sera un des produits les plus complètement monopolisés qui soit.

R. LOUZON.

Nous avons reçu :

René Maran : *Djouma, chien de la brousse*. (Albin Michel.)

Edouard Dujardin : *Le Dieu Jésus*; 15 francs. (Messein, édit.)

Louis Pasquet : *Immigration et main-d'œuvre étrangère en France*; 10 fr. 50. (Rieder, édit.)

Jean Pain : *Le Duel des Sexes*; 10 francs. (Edit. Badot.)

Florian Le Roy : *Bonne sœur des chemins*, roman; 10 francs. (Libr. Valois.)

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

La Ligue syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C. G. T. et d'une seule Internationale syndicale;

2° De sortir les deux C. G. T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible;

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'État;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales;

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

LES FONCTIONNAIRES DIVISÉS

Tandis que Poincaré triomphe...

Le 5 juillet, le Cartel confédéré des Services publics organisait, dans les salles de la Bourse du Travail de Paris, un meeting de protestation contre la décision de Poincaré de ne pas accorder aux fonctionnaires la rétroactivité à dater du 1^{er} août 1926 de l'augmentation des traitements sur la base de 8.000 francs. En dépit de toutes les promesses, une fois de plus les fonctionnaires étaient bernés et volés. Au lieu d'un rappel important, le gouvernement leur annonçait une augmentation dérisoire, un rappel calculé sur la base de 100 francs d'augmentation par an, le traitement de base passant de 6.800 à 6.900 francs. Autant dire rien.

La presse quotidienne a relaté les incidents qui empêchèrent ce meeting d'exprimer l'indignation bien compréhensible de tous les fonctionnaires. Alors qu'elle aurait dû réunir une assemblée tout entière dressée contre Poincaré, ses ministres et ses parlementaires, la salle Ferrer présentait, ce soir-là, l'aspect d'une grande ménagerie. Ici, feu roulant d'injures. Là, poings tendus. A tout instant altercations dans la salle. Une tribune noyée dans la foule. A 10 h. 20, pas un orateur n'avait réussi à se faire entendre.

Devant le spectacle d'une telle division, le gouvernement a pensé qu'il pouvait tout se permettre. En effet, il s'est tout permis, et si, à l'heure qu'il est, la Chambre du 11 mai ayant approuvé Poincaré, les fonctionnaires sont battus,

le meeting du 5 juillet y est bien pour quelque chose.

Comme il est de règle, le Cartel confédéré et le Cartel unitaire s'empresment de se renvoyer les responsabilités. Mais si quelqu'un s'avise de regarder cela autrement qu'avec des lunettes de tendance, qu'aperçoit-il ?

Ceci :

La responsabilité initiale des incidents du 5 juillet revient aux dirigeants du Cartel unitaire qui, après l'annonce du meeting confédéré, firent placarder dans Paris des affiches appelant les fonctionnaires à un meeting organisé par eux, le même jour, à la même heure, dans les mêmes salles. Les adhérents du Cartel unitaire ont donc pu se croire dans un meeting à eux, et par conséquent se croire fondés à ne pas admettre un bureau confédéré, ni des orateurs confédérés. De là leur attitude, qui eût pu être bien différente s'ils avaient su qu'en réalité ils se trouvaient dans un meeting dont l'organisation et la tenue n'appartenaient qu'aux confédérés.

Ce fut seulement le jour du meeting que le secrétaire du Cartel unitaire sollicita une entrevue du secrétaire du Cartel confédéré afin de faire le meeting en commun, proposant le front unique alors que par ses affiches et ses appels dans l'*Humanité* le Cartel unitaire avait, en fait, imposé sa participation. Lors de cette entrevue, les dirigeants du Cartel confédéré refusèrent l'entente. Leur part de responsabilité dans les incidents du 5 juillet est dans ce refus, que la façon cavalière du Cartel unitaire ne peut, seule, justifier. Une entente, toujours possible, même à la dernière minute, eût épargné aux fonctionnaires le spectacle de leurs divisions.

Voilà pour les dirigeants des Cartels. Quant aux adhérents, et plus spécialement pour les unitaires et pour les minoritaires de la Fédération des Fonctionnaires, la plupart d'entre eux se sont montrés incapables d'écouter leurs adversaires de tendance dans le calme. Sans doute, ce sont des camarades qui se sont formés à l'école orthodoxe d'intolérance, mais que diable, pour refaire l'unité demain, il faudrait commencer par se supporter aujourd'hui.

En renvoyant, suivant la règle du jeu, la balle au Cartel unitaire, les dirigeants confédérés se sont empressés d'utiliser ces incidents à leur profit. A la tribune de la salle Ferrer, Laurent, le secrétaire des fonctionnaires, avait commencé par ces mots : « Vous nous donnez ce soir une singulière leçon d'unité... » Derrière Laurent, les secrétaires de l'Union des Syndicats confédérés de la région parisienne sont venus dire : « Voilà ce que serait l'unité demain. » Ils ont évidemment oublié que de telles mœurs, nous les avons connues en 1921, à Lille, et en pire, par les soins de leur ami Rivelli, l'organisateur de la journée des maîtres.

Préconiser désormais une police pour les réunions confédérées, ce n'est pas le moyen d'y assurer le calme; on peut en croire les militants minoritaires de la C. G. T. U. qui sont obligés de supporter dans les réunions syndicales les fanatiques des G. D. A. — M. CH.

La liberté d'expression dans "l'École émancipée" et... AILLEURS

L'ami Fulconis nous apprend (voir dernière R. P.) qu'une fois de plus le Bureau fédéral de l'Enseignement refuse dans la *Tribune* « LIBRE » du Congrès, l'insertion de la déclaration de la minorité de la Seine (Marthe Bigot, Lorient et autres révolutionnaires de seconde zone).

Prétexte n° 1 : la déclaration a été repoussée par la majorité du Syndicat...

Maintenant, jetons un coup d'œil dans la maison réformiste et voyons comment on y agit.

« Roussel informe la Commission Permanente qu'il a reçu de Bouchet (Deux-Sèvres) une demande d'insertion d'un appel qui fut d'abord lancé dans les sections... Il estime que nulle critique de notre action ne saurait nous gêner, MAIS QUE LES SECTIONS SEULES ET NON LES INDIVIDUS sont qualifiées pour les formuler. »

Ne trouvez-vous pas que la conduite du révolutionnaire Dommaget et celle du réformiste Roussel se ressemblent ? Et ne dirait-on pas que gentiment ils se prêtent leurs arguments ?...

Ce n'est pas tout. Pour nous distraire, sans doute, ils ont poussé la ressemblance plus loin. En effet, l'*École Émancipée* ouvre (n° 38) ses colonnes à Bouchet, de la minorité du Syndicat National, tandis que la *Revue de l'Enseignement* (organe officieux de Roussel) cite complaisamment de longs extraits de la déclaration Lorient.

Ah ! comme on les aime les minorités... chez les autres...

Ne rions pas.

Ce mépris, dans la pratique, des principes de démocratie ouvrière, qui sont à la base du syndicalisme, finira par le ruiner.

Que de moins, de tels incidents éclairent les minorités de partout. Les sourires qu'ils reçoivent ne sont pas purs d'arrière-pensées ! Que les minoritaires en tirent les conclusions pratiques ; qu'ils se cherchent et qu'ils se trouvent pour mener parallèlement la lutte contre tous ceux que « la critique ne saurait gêner », mais qui l'empêchent de paraître. — B. GIAUFFRET.

VIOLATION DES STATUTS

Pas de Répertoire confédéral

En prévision du Congrès de Bordeaux, quelques conseils syndicaux parisiens avaient réclamé du Bureau de la C. G. T. U. l'édition du répertoire confédéral.

Par la plume de Dudilleux, le bureau de la C. G. T. U. vient de leur répondre que cette édition ne serait pas faite :

1° Parce que le répertoire édité en vue du Congrès de Bourges était périmé moins d'un mois après sa publication ;

2° Parce qu'il serait impossible d'obtenir des Fédérations et des Unions un contrôle à jour des syndicats ;

3° Parce que livrer à la publicité les noms et adresses des « cadres de base » serait exposer les militants aux représailles patronales et gouvernementales ;

4° Parce que le contrôle des mandats sera fait rigoureusement au Congrès.

En réalité, si la préparation d'un répertoire confédéral représente un travail important, ce n'est tout de même pas quelque chose d'impossible. Des adresses fournies par les fédérations sont différentes de celles

fournies par les Unions, et vice-versa ? C'est entendu, mais si les statuts prévoient un certain délai pour l'édition du répertoire, c'est bien pour permettre à l'administration confédérale d'assurer la concordance de ces adresses, ce qui pourrait être aisément fait en demandant aux syndicats pour lesquels la concordance n'est pas établie, de donner eux-mêmes les bonnes adresses.

Les adresses changent ? C'est possible, mais tout de même elles ne changent pas tous les mois pour tous les syndicats et, de Congrès en Congrès, le répertoire renferme tout de même le maximum des adresses utiles.

Ne doutons pas que le contrôle des mandats sera fait à Bordeaux. Mais comment sera-t-il fait, si la C. G. T. U. ne possède pas une liste à jour des syndicats adhérents ?

Et comment les mandats ont-ils été remis en bonnes mains si la C. G. T. U. ne possède pas cette liste ?

Nous avons connu un Dudilleux plus scrupuleux, plus respectueux des statuts, aux yeux de qui ces « raisons » matérielles seraient apparues comme de pauvres prétextes. Mais ce Dudilleux-là n'existe plus.

Le Dudilleux d'aujourd'hui ne craint pas de se couvrir de ridicule en invoquant les représailles patronales et gouvernementales qui pourraient frapper les militants dont le répertoire contiendrait les noms et adresses. Dudilleux a seulement oublié que l'article 4 de la loi de 1884 stipule l'obligation de communiquer aux pouvoirs publics les noms de ceux qui assurent l'administration et la direction des syndicats.

Et quelle piètre force représentent ces syndicats si le secrétaire en doit rester inconnu et le bureau clandestin ?

Non, vraiment Dudilleux se fiche du monde...

Et des statuts confédéraux par-dessus le marché.

LE MARCHÉ DE DUDILIEUX

Quand un maquignon rate son coup, c'est-à-dire un marché fructueux, il faut le voir se frapper la poitrine et proclamer son honnêteté. Pour un peu, c'est lui qui allait être volé.

Dudilleux fait exactement de même.

Le camarade Schiavo a raconté au Congrès de l'Union régionale d'Algérie que Dudilleux lui avait dit que son exclusion du Parti ne lui permettait plus d'être à la tête des organisations syndicales d'Algérie. Cependant si Schiavo signait deux motions, l'une contre les camarades de Bldah, l'autre contre les ennemis de la Révolution russe que sont Monatte, Rosmer et Louzon, alors on pourrait voir à le maintenir en fonctions.

C'est faux, réplique Dudilleux. La *Révolution Proletarienne* ment !

Pas de diversion, Dudilleux. Schiavo vous a mis en cause, répondez-lui.

Nous n'avons fait que reproduire l'accusation de Schiavo, et bien tardivement puisque le Congrès de l'U. R. algérienne est du début de mai et que notre reproduction d'un passage du compte rendu du *Combat Social* est du 1^{er} juillet. Vous n'avez certainement pas ignoré ces déclarations, au lendemain même qu'elles avaient été faites. Il vous a fallu deux mois pour imaginer une réponse. Ou bien vous pensiez qu'une malhonnêteté syndicale qui n'est connue qu'en Algérie n'est pas une malhonnêteté.

Le marché que vous avez proposé à Schiavo, marché qui illustre admirablement votre conception de l'indépendance syndicale et votre moralité politique, nous savons qu'il est devenu de pratique courante.

Schiavo a été surpris ; il s'est indigné. Nous n'avons pas été surpris ; nous avons trop vu de fois déjà le coup du : « Signe telle motion désavouant un tel et tu gardes ta fonction » pour nous indigner encore.

Mais nous sommes bien résolus à ne pas tolérer ces maquignonnages qui empêtent le mouvement.

FAITS ET DOCUMENTS

Les Faits de la quinzaine

- DIMANCHE 26 JUIN.** — Le Conseil national socialiste discute le projet Boncour-Buat.
— Conférence nationale du parti communiste.
— Comité fédéral national des Transports unitaires.
- LUNDI 27.** — Les pêcheurs d'Audierne se joignent à la grève.
— Le Conseil national socialiste vote un négro-blanc.
- MARDI 28.** — Tardieu reçoit Lemy, président du Syndicat des fabricants de conserves.
- MERCREDI 29.** — *U. R. S. S.* : Rykov répond à un télégramme de Lausbury, Maxton et Brockway au sujet des exécutions sans jugement.
- JEUDI 30.** — L'aviateur Byrd franchit l'Atlantique.
Chine : Les trois généraux du Kuomintang adressent un ultimatum au Gouvernement d'Hankéou.
- VENDREDI 1^{er} JUILLET.** — *L'Humanité* publie une déclaration du Conseil central des syndicats russes sur le Comité anglo-russe.
- SAMEDI 2.** — Tardieu reçoit les délégués des pêcheurs et ceux des fabricants.
Etats-Unis : Sacco et Vanzetti quittent leurs cellules de condamnés à mort pour des cellules ordinaires.
- DIMANCHE 3.** — Le Comité de grève des pêcheurs trouve les propositions ministérielles insuffisantes, mais les accepte comme base de discussion.
— Mort de Bouveri, député socialiste de Saône-et-Loire.
- LUNDI 4.** — Les militants du Comité d'action, Berrar, Bonnefous, Cachin, Chasseigne et Gilbert entrent à la Santé. Mais, sur un vote à la Chambre, Cachin en sort le soir même.
— Mort à Fécamp du camarade Lepez.
- MARDI 5.** — Incidents au meeting du Cartel des services publics confédérés.
— Entrevue sans résultat, à Nantes, entre usiniers et pêcheurs.
— Henri Raynaud entre à la Santé.
Chine : L'entente entre Feng Yu Hsiang et Tehan Kai Shek est conclue.
- MERCREDI 6.** — Procès du Géorgien Merabachvili, meurtrier de Veshapely.
- JEUDI 7.** — La reprise du travail par les patrons pêcheurs de Douarnenez provoque même décision dans les autres ports.
— Congrès de la Fédération unitaire des cheminots.
— Le Sénat vote l'ensemble du projet d'assurances sociales.
Etats-Unis : Grève générale d'une heure, à New-York, par solidarité avec Sacco et Vanzetti.
- VENDREDI 8.** — Acquittement de Merabachvili.
— Réunion du Conseil National Economique.
- SAMEDI 9.** — Ascaso, Durutti et Jover sont remis en liberté.
— La Chambre vote le retour au scrutin d'arrondissement.
— Le Congrès des cheminots unitaires adopte la réorganisation fédérale, la rééligibilité et le cumul des fonctions.
- DIMANCHE 10.** — Arrighi, Lozeray et Aucouturier sont libérés.
Angleterre : O'Higgins, vice-président de l'Etat libre d'Irlande, est assassiné à Dublin.

La « rationalisation » chez les mineurs allemands.

C'est le patronat allemand qui a mis à la mode la « rationalisation ». Il est intéressant de savoir quel a été le résultat des premières applications pour les ouvriers. R. Bouyer résume ainsi, dans la *Nouvelle Revue Socialiste* du 15 juin, une étude publiée par Eugène Rossy, des mineurs d'Anzin, dans le *Travailleur du Sous-Sol* :

Dans le *Travailleur du sous-sol*, organe de la Fédération confédérée des mineurs, nous trouvons reproduits les passages essentiels d'un rapport établi à la suite d'une enquête organisée par le Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, sur les résultats de la rationalisation dans les mines de la Ruhr.

Voici les mesures d'ordre technique que signale ce rapport :

« a) *Adaptation de la production aux possibilités de vente;*

« b) *Diminution du prix de revient par l'emploi de nouveaux moyens techniques, par le perfectionnement des moyens existants, par l'abaissement des dépenses de main-d'œuvre en diminuant l'effectif du personnel et en augmentant le rendement individuel.* »

En ce qui concerne la durée du travail :

« Actuellement, la durée du poste est de huit heures, comptées du début de la descente au début de la remontée de l'équipe, soit huit heures pour chaque ouvrier. Cette durée est supérieure de une heure à celle qui était pratiquée en 1923. Si nous comparons avec 1919-1923, il faut remarquer l'importance considérable de l'augmentation de la durée de travail au jour. En 1923, l'ouvrier du jour faisait huit heures, moins un quart d'heure de repos. Il fait actuellement dix heures de travail par jour, soit 2 heures 1/4 en plus. Or, sur 100 ouvriers, il y a 99 adultes, dont 77 du fond et 22 au jour. On a donc augmenté la durée de travail du fond de $77 \times 1 = 77$ heures et le travail du jour de $22 \times 2,25 = 49,5$ heures.

« L'augmentation de la durée du travail au jour, représente ainsi 39 % de l'augmentation totale de la durée du travail. »

Parmi les principaux facteurs qui ont contribué à l'augmentation du rendement, le rapport signale, en premier lieu, les constatations suivantes :

« 1° *Élimination des non-valeurs parmi les ouvriers;*

« 2° *Meilleure volonté au travail des ouvriers concernés;*

« 3° *Surveillance plus efficace par les porions dont la durée de présence au fond est égale à celle des ouvriers;*

« 4° *Augmentation de la durée de travail effectif des ouvriers.* »

Les autres constatations ont trait au développement de l'outillage et aux mesures d'ordre exclusivement techniques.

Ajoutons, en ce qui concerne la réduction de la main-d'œuvre, que 100.000 ouvriers furent renvoyés des mines de la Ruhr de 1924 à avril 1926. Depuis, certains furent réembauchés. Mais, voyons, à ce sujet ce que dit le rapport :

« Au fur et à mesure que les mines réembauchaient, elles ne reprenaient que les moins mauvais.

« Parmi les ouvriers restants, ceux qui ne se conformaient pas aux nouvelles conditions de travail étaient éliminés impitoyablement. Pratiquement, les renvois sont faits par les porions. L'intervention du Syndicat reste sans effet. »

Chômage, surmenage de ceux qui restent à la mine et renforcement de la discipline, augmentation de la durée journalière du travail, voilà ce que la rationalisation aura coûté aux mineurs de la Ruhr, et, nous

ne l'inventons pas: ce sont les exploitants miniers du Nord et du Pas-de-Calais qui nous le font savoir.

Quelle est maintenant la conclusion que tire de ce rapport notre camarade Eugène Rossy, l'auteur de cet article du *Travailleur du sous-sol*:

« En définitive, on a tiré de l'ouvrier tout ce qu'on pouvait en tirer, et — facteur essentiel de l'augmentation du rendement dans la Ruhr — ouvriers et employés travaillent plus qu'avant-guerre.
« Nous ne nous faisons pas d'illusions, les Compagnies minières françaises développeront le moins possible l'outillage et le mécanisme dans les mines, mais elles prendront dans ce rapport tout ce qui leur est favorable contre les ouvriers.
« Que ceux-ci et les militants soient forts et fermes pour la riposte. »

✱

La position de Feng-Hsu-Hiang.

On sait que Feng-Hsu-Hiang qui, après ses défaites au Nord de Pékin il y a deux ans, était allé passer quelques mois à Moscou, puis avait reconstitué ses armées en Mongolie et pris victorieusement l'offensive dans le Chensi, fut considéré, après le coup d'Etat de Tchang-Kai-Shek, comme devant constituer le grand appui de Hankéou et des communistes chinois. Cet espoir a été déçu.

Voici le document par lequel Feng-Hsu-Hiang se déclare pour la Révolution bourgeoise, contre la Révolution ouvrière et paysanne. C'est un télégramme du 21 juin adressé au Gouvernement d'Hankéou:

Lors de mon entrevue avec les membres du gouvernement de Wouhan, à Tschengtshau, nous avons mis surtout en discussion, succinctement, la situation dans la province de Honan, où les marchands, les commerçants, les propriétaires de terres et de fabriques, sont opprimés par les ouvriers et par les paysans. Le peuple chinois ne veut pas d'un pareil despotisme. Même les familles des soldats du front sont opprimées, leurs biens sont confisqués; et beaucoup de crimes sont commis au nom du parti national. Publiquement, il y a des tendances en vue de provoquer la confusion dans le pays, d'exécuter ainsi les plans de quelques rouges qui se sont attachés à l'organisation du parti pour obtenir le contrôle sur le mouvement du Kuomintang. Les autorités ont essayé de mettre dans l'impossibilité de nuire les fauteurs de troubles; mais les mécontents ne veulent pas écouter les ordres. J'ai parlé à présent avec des camarades de Nankin, et je suis décidé aux mesures de guérison suivantes: Borodine, qui est déjà congédié, doit retourner dans son pays le plus tôt possible; en second lieu, certains membres du gouvernement de Wouhan, qui désirent se rendre en congé à l'étranger, en recevront l'autorisation, pendant que d'autres membres du gouvernement, qui sont d'honnêtes gens du Kuomintang, se joindront au gouvernement de Nankin.

C'est selon moi l'unique solution qui soit possible; et c'est ainsi que j'ai parlé aux autorités de Nankin; et elles saluent mon initiative.

✱

Un article refusé par « le Peuple ».

A la veille de chaque congrès il est naturel, et d'ailleurs de règle, qu'une discussion s'engage dans la presse syndicale. Mais les dirigeants du Peuple n'aiment plus que les discussions où ils ont seuls la parole. Gaston Sellier, le secrétaire de l'Union départementale confédérée de la Somme, un réformiste d'avant guerre et d'aujourd'hui, vient d'en faire l'expérience. Un article adressé par lui au Peuple lui a été retourné; nous le reproduisons d'après le *Cri du Peuple* d'Amiens, qui l'a publié le 10 juillet sous le titre: « Du sang-froid ».

A trois semaines du Congrès l'opinion des syndiqués doit être faite sur ce point. Pourtant, pourrait-on élever quelques doutes sur diverses opinions parues dans le *Peuple*?

L'unité morale? Seules, les organisations sympathiques pourront être regues à la C. G. T.? N'est-ce pas en contradiction avec la décision de nos Congrès confédéraux de 1923 et 1925? Avec celle plus récente du Comité confédéral d'avril, invitant les dissidents à rentrer dans les syndicats confédérés, indiquant aux syndicats unitaires qu'ils peuvent rallier les fédérations régulières? A cette date, les dissidents étaient-ils tellement « sympathiques » à la C. G. T.?

Certes, l'on peut être sympathique à la C. G. T. — comme à n'importe quel parti politique — sans partager pour cela les opinions de la majorité. Je connais, dans mon organisation, de bons syndiqués qui sont dans ce cas. Mais la C. G. T. est-elle bien un parti politique?

Si l'on admet cette prétention aux étages supérieurs, devons-nous, par en bas, exiger des nouveaux adhérents au syndicat, de nous réciter le *Credo* confédéral?

D'autre part, n'admettre dans la C. G. T. que des organisations qui partagent les vues de la majorité, n'est-ce pas en contradiction formelle avec la Charte d'Amiens qui accepte tous les travailleurs, sans distinction d'opinions ni de tendances? Veut-on changer les bases du mouvement syndical?

Si la C. G. T. ne doit plus comprendre que des organisations à tendance réformiste, n'est-ce pas légitimer la scission faite par ceux qui étaient de tendance différente? N'est-ce pas proclamer la scission à perpétuité puisqu'il y aura toujours des hommes d'opinions différentes qui lutteront pour leurs idées?

Alors que la récente décision du Comité confédéral national nous mettait en excellente posture, en répétant aux dissidents ce qu'ont dit nos congrès confédéraux: « Rentrez, nous ne vous posons aucune condition, nous n'en acceptons aucune », n'est-ce pas diminuer la position de la C. G. T. que de prendre une autre attitude?

Jusqu'ici, lorsque des camarades voulaient prendre une initiative pour hâter la réalisation de l'unité, on leur disait: « Vous êtes en contradiction avec les décisions de Congrès. »

Aujourd'hui, certains éprouvant des craintes, l'on écrit: La reconstitution de l'unité ne regarde pas le Congrès confédéral. C'est l'affaire des fédérations et des syndicats. Qu'en pensent les syndiqués?

Des hommes de bonne volonté réclament le vote d'un article 36 bis, constituant une commission de onze membres, chargée de prendre des sanctions contre les manquements aux décisions de Congrès et de faire appliquer l'article 36 des statuts confédéraux. Pour ceux qui ne le savent pas — ils sont sans doute nombreux — rappelons que l'article 36 déclare que « se placeront en dehors de la C. G. T. les organisations qui donneront leur adhésion à des groupements fonctionnant en opposition avec les statuts confédéraux et avec les organismes réguliers de la C. G. T. ».

L'article 37 ajoute que pour tous les cas non prévus aux présents statuts, la radiation ne pourra être prononcée que par un Congrès, le C. C. N. pouvant seulement suspendre l'organisation incriminée.

Trouve-t-on ce texte insuffisant? Un syndicat, une union, une fédération, ne peuvent-ils appliquer eux-mêmes leurs statuts? Le C. C. N., dans des circonstances graves, est-il incapable de prendre une décision? En touchant à l'autonomie des organisations ne craint-on pas de créer de nouveaux conflits. Une fédération acceptera-t-elle si facilement qu'on lui supprime des syndicats?

Je sais bien, l'on nous dit: les syndicats, unions et fédérations, le C. C. N. répugnent à faire cette besogne. N'est-ce pas disqualifier à l'avance et la commission et les fanatisés de discipline qui accepteront d'en faire partie?

Les communistes ont-ils fait tant d'adeptes parmi nous, que l'on puisse se disposer à adopter leurs méthodes. Rappelez-vous les « charretées » d'exclusion pour activité fractionnelle!

Quel argument fourni aux dissidents pour leur propagande et combien vrai le proverbe qui nous dit : Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami !

Croyez-vous même que votre tonnerre en fer blanc effrayera nos adversaires ? Si les unitaires reçoivent l'ordre de rentrer, croyez-vous les faire hésiter parce qu'ils laisseront quelques individualités à la porte ? Pour eux, quelle aubaine ! A chaque réunion, vous verriez les « martyrs » de la liberté d'opinion. Vous seriez les propres organisateurs de votre noyautage.

Alors que vous haussez les épaules devant les manœuvres du Gouvernement qui, pour des fins électorales, essaie de redonner un peu de vernis aux communistes, allez-vous suivre la même tactique ?

Poser toutes ces questions, c'est déjà y répondre. Je ne conclus pas, cependant, laissant aux syndiqués le soin de le faire.

J'ajoute pourtant que réformiste d'avant guerre, à un moment où c'était mal porté, je n'ai jamais cru pour cela qu'à côté de moi, au syndicat comme à la C. G. T., il ne pouvait y avoir des camarades ayant des opinions différentes. L'unité morale, ne serait-ce qu'un moyen de créer la discorde entre nous ?

GASTON SELLIER.

Cet article envoyé au *Peuple*, n'y a pas été inséré « pour ne pas ouvrir une controverse sur un débat que le Congrès aura à apprécier souverainement ». Mais qui a ouvert le débat ? Le droit d'émettre une opinion appartient-il à certains et pas à d'autres ?

P.-S. — Le Cartel confédérés des services publics, à Paris, avait organisé un meeting pour protester contre l'insuffisance du traitement de début des fonctionnaires. Cette réunion a été sabotée par les communistes. Ceux-ci prétendent-ils imposer l'unité à coups de trigue ? A-t-on affaire à des fous qui de propos délibéré s'efforcent d'aviver les divisions entre travailleurs ? — G. S.

Une déclaration des confédérés de Paris-Rive-droite.

Les militants confédérés de Paris-Rive-Droite défendent-ils avec vigueur au Congrès confédéral la résolution qu'ils ont signée en commun avec les militants unitaires du Syndicat du même nom ? C'est la question qui se pose. C'est l'inconnu de ce Congrès. S'ils la défendent sérieusement, eux qui sont classés comme réformistes — on peut être réformiste et vouloir fermement l'unité — ils ébranleront pas mal de résistances qu'il n'est au pouvoir de personne d'autre de faire tomber.

Le Comité de Paris-Rive-Droite confédéré vient de publier une déclaration qui ne tient peut-être pas assez compte que les syndicats mandatent souvent leurs délégués de manière impérative, mais qui témoigne de la volonté de défendre son point de vue au Congrès et de ne pas le laisser déformer :

« Le Comité du Syndicat de Paris-Etat-Rive-Droite, réuni le 12 juillet, pour examen de l'ordre du jour du Congrès confédéral, qui aura lieu à Paris, du 26 au 29 juillet ;

Décide de demander à l'assemblée générale du Syndicat, qui aura lieu le 19 courant, de désigner, pour le représenter audit Congrès, les camarades Le Guen et Broudichoux et de leur donner mandat de défendre, devant le Congrès, la résolution de Paris-Rive-Droite, adoptée au Congrès régional du réseau de l'Etat, au Mans, par 99 syndicats contre 7. Cette résolution, qui permet de réaliser rapidement l'unité sincère et durable, peut rallier autour d'elle tous les travailleurs imprégnés de purs sentiments syndicalistes, convaincus que le mouvement ouvrier ne peut se développer au sein de la C. G. T. que dans l'indépendance totale et absolue du syndicalisme à l'égard de tous les partis politiques, sectes philosophiques et groupements extérieurs ;

Si les syndiqués de Paris-Etat-Rive-Droite affirment qu'ils sont prêts à réaliser l'unité, parce qu'in-

dispensable à la classe ouvrière, pour lui permettre de lutter avec efficacité contre la force grandissante du capital ; ayant toute leur indépendance et leur liberté d'action, ils s'élèvent contre tous ceux qui, sous le couvert de l'unité, n'ont d'autre but que d'empêcher sa réalisation en essayant d'exploiter au profit de leur parti politique la position prise pour réaliser l'unité par les cheminots de Paris-Etat-Rive-Droite ;

Ils désavouent également tous les charlatans de la politique qui, depuis le congrès du Mans, par leur interprétation fantaisiste, entendent faire de la résolution d'unité leur propriété et caressent encore l'espoir que l'unité réalisée ils pourront maintenir les travailleurs sous leur férule ;

Pour éviter toute manœuvre, le Comité donne mandat à ses militants de s'abstenir, jusqu'au Congrès fédéral, de répondre aux demandes qui pourront leur être adressées, d'où qu'elles viennent, à savoir comment ils interprètent la résolution d'unité.

La composition du Conseil national économique.

Le *Journal officiel* du 1^{er} juillet a publié la liste des membres, nommés pour deux ans, du Conseil national économique.

Dans la première catégorie, figurent, comme représentants des coopératives et ligues d'acheteurs : Ernest Poisson, G. Lévy, Charles Gide, titulaires ; Maurice Camin, Simiand, Cléuet, Ramadier, Roger Picard, Edgar Milhaud, suppléants.

Dans la deuxième, parmi les représentants de l'enseignement : Roussel, titulaire ; Glay, Mme Pichorel, suppléants.

Dans la troisième, comme représentants du travail de direction dans les coopératives de production : Briat, titulaire ; Cabut, Joseph Moreau, suppléants.

La quatrième comprend comme représentants du travail salarié :

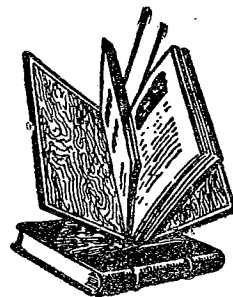
Fonctionnaires : Charles Laurent, Waroquier, titulaires ; Neumeyer, Nantille, Lacoste, Humblot, suppléants.

Techniciens : Roger Franceq, titulaire.
Main-d'œuvre (industrie) : Jouhaux, Lenoir, Million, Digat, Savoie, titulaires ; Rey, Biot, Labe, Bard, Liochon, Milan, Michaud, Sourbet, Roux, Perrot, suppléants.

(Commerce) : Buisson, titulaire ; Vol, Grenier, suppléants ;

(Transports) : Le Guen, Ehlers, titulaires ; Guinchard, Bidegaray, Vignaud, Pietroni, suppléants ;
(Agriculture) : Fabre, titulaire.

Reliez vous-mêmes la R. P.



« LE SELFRIOR »

Système perfectionné
de reliure automatique

est établi pour relier en un volume la collection d'une année, même en cours d'abonnement.

Prix : 8 fr. 50

Franco 10 fr. 50

Etranger 13 fr. 50

Vous qui collectionnez la « R. P. », utilisez cette reliure solide, propre et bon marché.

Le gérant : V. GODONNÈCHE.

Paris. — Imp. Nouvelle (Ass. ouv.), 11, rue Cadet, Téléphone Gut, 30-79.

J. Amilcar, directeur. — 1263-7-27.

